



République Française  
Département SEINE ET MARNE  
**BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	28	38

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 20 Février à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 06/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 06/02/2026.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAX Nathalie, HELLIAS Aline, MOTHRE Béatrice, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, VENANZUOLA François, VERON Patrice  
Suppléant(s) : M. VERON Patrice (de M. CASEAUX Hubert)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LUCZAK Daisy à M. CHANUSSOT Jean-Marc, NINERAILLES Brigitte à M. POIRIER Daniel, PASQUET Hélène à Mme BALLABENE Sandra, PONSARDIN Catherine à M. ROSSIGNEUX Gilles, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : MEDEIROS Manuel à M. VENANZUOLA François, ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève, SAINT-JALMES Patrice à M. GERMAIN Jean-Luc, SAOUT Louis Marie à Mme DESNOYERS Monique, THIÉRIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian  
Excusé(s) : M. CASEAUX Hubert

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, GIRAULT Muriel, KUBIAK Françoise, SALAZAR Joëlle, MM : BETTENCOURT François, CALVET Jean, CAMEK Julien, CHAMPIN Gérard, GUECHATI Amin, JAROSSAY Gilbert, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : M. BELFIORE Elio

### 2026\_44 – Approbation du montant des travaux de mise en conformité de branchements d'assainissement en domaine privé – Site COALLIA / BATIGERE commune de Valence-en-Brie

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la CCBRC, et notamment sa compétence Assainissement,

**Vu** les conditions d'aide financière de l'Agence de l'eau dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme « eau et climat » 2025-2030,

**Vu** la fiche technique « branchement en domaine privé » et sa partie « pièces à fournir lors de la demande d'aide »,

**Considérant** que des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sont prévus sur le site de COLLIA, géré par BATIGERE HABITATS SOLIDAIRES,

**Considérant** que les travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement de particuliers et d'habitats collectifs en domaine privé peuvent bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau et qu'ils seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique,

**Considérant** qu'il convient, pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, de fournir une délibération approuvant le montant retenu des travaux à réaliser en domaine privé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

**AUTORISE** le Président à engager les travaux de raccordement de mise en conformité de branchements d'assainissement en domaine privé du site COALLIA / BATIGERE sur la commune de Valence-en-Brie pour un montant de 138 097€ TTC et en approuve le montant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :  
Au Châtelet-en-Brie, le 23/02/2026  
**Le Président,**  
**Christian POTEAU**

**Le Secrétaire de séance,**  
**M. BELFIORE Elio**



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Assainissement collectif**

**Opération de mise en conformité de branchements des particuliers  
(hors convention de mandat de l'agence de l'eau Seine-Normandie)**

Attributaire :

Les travaux sur branchements privés sont-ils conduits sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée?

1

TOTAL	138 097 €	1 145 €	0 €	139 242 €
-------	-----------	---------	-----	-----------

NOM	Adresse	Date de signature de la convention de mandat entre la collectivité et le particulier (format xx/yy/20zz)	Type d'habitat (maison = 0 immeuble ou bât. public = 1)	Nb d'EH raccordés (pour les immeubles ou bât publics uniquement, si maison saisir "0")	Motif des travaux	Déconnexion des eaux pluviales des particuliers (0 / 1)	Devis entreprise (€ TTC)	Coût maîtrise d'œuvre (€ TTC)	Coût divers : huissier, SPS... (€ HT ou € TTC)	Coût total travaux (hors études) (€ TTC) REPLISSAGE AUTOMATIQUE!	Remarques
1 BÂTIGERE HABITATS SOLIDAIRES	Rue Émile Parquet	20/01/2026	1	139	Mise en séparatif	0	138 097,00	1 144,60		139242	
				139		0					